

PROGRAMME D'INTERVENTION PRÉCOCE AUPRÈS DES ENFANTS AVEUGLES OU AYANT UNE BASSE VISION



Pourquoi l'intervention précoce auprès des enfants ayant une déficience visuelle est-elle importante?

Les enfants qui ont une déficience visuelle présentent un risque accru de retard de développement. Comprendre la déficience visuelle de votre enfant et savoir comment soutenir leur apprentissage contribueront à donner à votre enfant le meilleur départ possible dans la vie. Grâce aux services appropriés de professionnels

qualifiés, les parents peuvent apprendre comment favoriser le développement sain de leur enfant, notamment en l'aidant à acquérir les compétences dont il a besoin à domicile et pour se préparer à l'école. Le Programme d'intervention précoce auprès des enfants aveugles ou ayant une basse vision offre un soutien à votre domicile, dans une garderie et dans la communauté et est disponible pour les familles qui ont un enfant ayant une déficience visuelle de la naissance à leur entrée en première année.

Comment puis-je savoir si mon enfant a un trouble visuel?

Tous les enfants devraient passer leur premier examen de la vue auprès d'un optométriste à l'âge de 6 mois, ensuite vers l'âge de 2 ou 3 ans, et tous les ans par la suite.

Pour obtenir plus de renseignements sur la façon d'obtenir un examen de la vue, veuillez consulter le site optom.on.ca.

(suite au verso)

Quels services sont disponibles?

Pour un enfant qui a une déficience visuelle, le toucher, l'ouïe et l'utilisation de la vision qui lui reste ou vision résiduelle sont d'une importance capitale pour l'apprentissage et le développement. Une conseillère ou un conseiller en intervention précoce auprès des enfants aveugles ou ayant une basse vision peut travailler avec votre famille afin de :

- fournir de l'information et un soutien concernant les activités quotidiennes de votre enfant à domicile;
- vous montrer comment favoriser le développement de votre enfant par le jeu;
- aider les éducatrices et éducateurs de la petite enfance à apprendre comment intervenir au mieux auprès de votre enfant lorsqu'il entre en garderie ou en centre d'apprentissage pour la petite enfance;
- vous aider à accéder à d'autres programmes et à des ressources communautaires.

Votre conseillère ou un conseiller en intervention précoce auprès des enfants aveugles ou ayant une basse vision travaillera avec d'autres partenaires communautaires afin de coordonner des services pour vous et votre enfant. L'aiguillage vers le Programme d'intervention précoce auprès des enfants aveugles ou ayant une basse vision peut être fait par les familles ou par tout professionnel de la santé lorsqu'il y a lieu de craindre qu'une déficience visuelle de l'enfant puisse nuire à son développement. Un diagnostic médical peut être obtenu lorsque les familles reçoivent des services.

**Pour obtenir plus de renseignements,
veuillez consulter :**

ontario.ca/visiondesenfants